

Référence	Commune	Localisation	Carto	Ø Conduite	Ref Pompier	Nature	Marque	Etat	Statut	Motif	Caract.	Vol.	Date	1B	GB	Pr St	Pr 60
INC101284	COUTICHES	209 CHEMIN DELIGNIES	68	Diam. 100	59158-00002	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	28/04/16	89	108	3.3	
INC101262	COUTICHES	120 GRAND RUE FACE AU N°105	105	Diam. 100	59158-00020	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		04/05/16	31	40	3.4	
INC101263	COUTICHES	447 GRAND RUE FACE AU N°428	107	Diam. 100	59158-00019	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		17/05/16	38	47	3.5	
INC101264	COUTICHES	GRAND RUE FACE AU N°917	110	Diam. 100	59158-00018	I - Bouche incendie	Brousseau	Dispo	Existant		Public		17/05/16	52	64	3.7	
INC102152	COUTICHES	RESIDENCE PIERRE CARPENTIER	CITERNE		59158-00052	I - Citerne incendie		Dispo	Existant		Public	60					
INC102501	COUTICHES	346 ROUTE NATIONALE PRES BATIMENT STABULATION DU FON	A CREER		59158-GUE01	I - Réserve incendie		Dispo	Existant		Privé	240					

INC10124 4	COUTICH ES	346 ROUTE NATIONA LE AVANT LA FERME	72	Diam. 100	59158-00 035	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	28/04/16	34	40	4.1		
INC10124 6	COUTICH ES	798 ROUTE NATIONA LE ANGLE RUE DE LA HOUSOY E	64	Diam. 110	59158-00 034	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	28/04/16	67	80	4.1		
INC10243 6	COUTICH ES	1019 ROUTE NATIONA LE		Diam. 100	59158-00 053	I - Bouche incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		08/02/18	60	74	4.1		
INC10124 8	COUTICH ES	1583 ROUTE NATIONA LE PHARMAC IE	55	Diam. 100	59158-00 031	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	51	59	4.4		
INC10125 0	COUTICH ES	2093 ROUTE NATIONA LE	54	Diam. 100	59158-00 036	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public	0	04/05/16	38	46	4.2		
INC10125 1	COUTICH ES	3075 ROUTE NATIONA LE ANGLE RUE DE PINTIGNI ES	119	Diam. 100	59158-00 029	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public	0	03/05/16	26	32	3.8		

INC10124 7	COUTICH ES	ROUTE NATIONA LE FACE AU N°1308 mairie	60	Diam. 100	59158-00 032	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant	Public	0	18/05/16	61	70	4.6		
INC10215 1	COUTICH ES	ROUTE NATIONA LE ZONE DES HAUT CHAMPS	RESERVE		59158-00 048	I - Réserve incendie		Dispo	Existant	Public	240						
INC10124 9	COUTICH ES	ROUTE NATIONA LE FACE AU 4 LOT. LA JONCQUI ERE	44	Diam. 110	59158-00 030	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant	Public	0	03/05/16	50	59	4.7		
INC10124 5	COUTICH ES	ROUTE NATIONA LE ANGLE RUE GUERON DELLE AU 25	69	Diam. 110	59158-00 033	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant	Public	0	28/04/16	52	61	4.2		
INC10125 2	COUTICH ES	62 RUE CH. HALOUCH ERY FACE AU N°73	74	Diam. 100	59158-00 037	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant	Public	0	18/05/16	57	69	4.2		

INC10125 3	COUTICH ES	404 RUE CH. HALOUCH ERY FACE AU N° 421	75	Diam. 160	59158-00 028	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant	Public	0	18/05/16	56	66	4.4		
INC10128 3	COUTICH ES	RUE D'AUCHY 300m AVANT LE 477	02	Diam. 100	59158-00 003	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant	Public		28/04/16	27	33	3.8		
INC10128 1	COUTICH ES	RUE DE FACHES AU COIN DU 154, FACE AU 129	63	Diam. 100	59158-00 042	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant	Public		28/04/16	68	80	4.6		
INC10207 9	COUTICH ES	RUE DE FACHES salle de sports	PUITS		59158-00 051	I - Point aspiratio n incendie		Dispo	Existant	Public	9999						
INC10126 7	COUTICH ES	171 RUE DE LA JONCQUI ERE FACE AU 184	40	Diam. 100	59158-00 039	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant	Public	0	03/05/16	49	57	4.6		
INC10126 8	COUTICH ES	473 RUE DE LA JONCQUI ERE FACE AU 498	39	Diam. 100	59158-00 040	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant	Public	0	03/05/16	51	60	4.3		
INC10187 6	COUTICH ES	139 RUE DE LA MONTAG NE DE DOUAI	138	Diam. 160	59158-00 044	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant	Public	0	18/05/16	52	62	4.2		

INC10187	7	COUTICH ES	146 RUE DE LA MONTAG NE DE DOUAI	135	Diam. 160	59158-00 045	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	51	62	4.3		
INC10127	7	COUTICH ES	573 RUE DE LA PICTERIE EN FACE DU N° 548	14	Diam. 100	59158-00 008	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		02/05/16	67	82	4		
INC10127	8	COUTICH ES	959 RUE DE LA PICTERIE EN FACE RUE DU MOULIN	11	Diam. 100	59158-00 007	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public	0	28/04/16	65	80	3.9		
INC10127	9	COUTICH ES	1259 RUE DE LA PICTERIE FACE AU 1252	10	Diam. 100	59158-00 006	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	28/04/16	60	72	3.9		
INC10125	9	COUTICH ES	RUE DE LA SECKRIE AVANT LE 870	95	Diam. 100	59158-00 023	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	30	35	4.7		
INC10128	5	COUTICH ES	343 RUE DE L'HOUSSE YE FACE AU N° 356	66	Diam. 100	59158-00 001	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		28/04/16	68	80	3.7		

INC10277 5	COUTICH ES	RUE DE L'HOUSSE YE CLOS DE L HOUSSEY E	164	Diam. 100	59158-00 059	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public	0	15/03/18	51	64	3.5	
INC10214 9	COUTICH ES	RUE DE MEGILLE angle rue de faches	150	Diam. 100	59158-00 047	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	28/04/16	57	67	4.2	
INC10246 9	COUTICH ES	RUE DES CAPUCIN ES	146		59158-00 058	I - Citerne incendie		Dispo	Existant		Public	120					
INC10214 8	COUTICH ES	RUE DES ORCHIDE ES	154	Diam. 100	59158-00 010	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	49	56	4.5	
INC10126 6	COUTICH ES	501 RUE DES PRES	115	Diam. 100	59158-00 016	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		18/05/16	24	30	3.6	
INC10126 9	COUTICH ES	43 RUE DES RAMONIE RS FACE AU N° 640	33	Diam. 100	59158-00 015	I - Bouche incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		03/05/16	50	61	4	
INC10243 5	COUTICH ES	352 RUE DES RAMONIE RS	031	Diam. 100	59158-00 054	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		25/11/16	52	59	3.7	
INC10127 1	COUTICH ES	735 RUE DES RAMONIE RS FACE AU 750	28	Diam. 100	59158-00 014	I - Bouche incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		02/05/16	60	71	4	

INC10243 3	COUTICH ES	1346 RUE DES RAMONIE RS		Diam. 150	59158-00 056	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		04/01/17	63	74	3.6	1.2	
INC10127 3	COUTICH ES	1655 RUE DES RAMONIE RS FACE AU N°1668	24	Diam. 150	59158-00 011	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		02/05/16	81	99	4.1		
INC10243 2	COUTICH ES	2026 RUE DES RAMONIE RS	022	Diam. 100	59158-00 055	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		25/11/16	72	85	3.9	1.9	
INC10290 4	COUTICH ES	2026 RUE DES RAMONIE RS	A CREER		59158-LE S 01	I - Réserve incendie		Dispo	Existant		Privé	360						
INC10292 0	COUTICH ES	2405 RUE DES RAMONIE RS	a creer	Diam. 100	59158-00 061	I - Poteau incendie	Bayard - Hydro	Dispo	Existant		Public		03/03/22	82	93	4.1	2	
INC10127 4	COUTICH ES	RUE DES RAMONIE RS ANGLE RUE DU BOIS AU 2	15	Diam. 150	59158-00 013	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Indispo	Existant		Public	0	02/05/16	92	111	4.4		
INC10243 4	COUTICH ES	RUE DES RAMONIE RS angle rue du pont ducat	027	Diam. 100	59158-00 057	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		17/03/17	65	74	4	1.3	

INC10126 0	COUTICH ES	304 RUE DES SABLIÈRES	50	Diam. 100	59158-00 022	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public	0	04/05/16	26	31	4.5	
INC10126 1	COUTICH ES	RUE DES SABLIÈRES S 50M APRES NUMERO 925	98	Diam. 100	59158-00 021	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		05/11/19	22	26	4.1	0
INC10206 0	COUTICH ES	76 RUE DES SAPINS CLOS DU VERT BOCAGE	128	Diam. 150	59158-00 050	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		18/05/16	51	61	4.3	
INC10127 6	COUTICH ES	18 RUE DES SARTS EN FACE ET AVANT LE 1184	21	Diam. 100	59158-00 009	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		02/05/16	50	63	3.6	
INC10126 5	COUTICH ES	713 RUE DU BRU ANGLE 8 RUE DES PRES	114	Diam. 100	59158-00 017	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public		18/05/16	26	32	3.5	
INC10128 0	COUTICH ES	18 RUE DU CRUPEZ FACE AU N° 31	08	Diam. 100	59158-00 005	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Indispo	Existant	Travaux/ Entretien /Réparat ion	Public		28/04/16	53	67	4.2	

INC10125 4	COUTICH ES	290 RUE DU MOLINEL FACE AU 301	82	Diam. 160	59158-00 027	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	19/10/18	55	67	4.8	0	
INC10125 5	COUTICH ES	612 RUE DU MOLINEL FACE AU 581	83	Diam. 160	59158-00 038	I - Bouche incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	52	63	4.6		
INC10125 7	COUTICH ES	948 RUE DU MOLINEL FACE AU 935	89	Diam. 100	59158-00 026	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	50	57	4.6		
INC10125 8	COUTICH ES	1305 RUE DU MOLINEL ANGLE SECKERIE	92	Diam. 100	59158-00 024	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	44	51	4.7		
INC10125 6	COUTICH ES	136 RUE DU MOULINE T ANGLE RUE DE LA GARE FACE AU 60	85	Diam. 100	59158-00 025	I - Poteau incendie	Pont à Mousson - Atlas	Dispo	Existant		Public		18/05/16	52	61	4.6		
INC10204 4	COUTICH ES	350 RUE DU MOULINE T	124	Diam. 160	59158-00 049	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	18/05/16	50	59	4.3		

INC10127 2	COUTICH ES	RUELLE LEPINC AUX 90m APRES LE 165	29	Diam. 150	59158-00 012	I - Poteau incendie	Bayard - Saphir	Dispo	Existant		Public	0	03/05/16	50	59	4.3		
---------------	---------------	--	----	--------------	-----------------	---------------------------	--------------------	-------	----------	--	--------	---	----------	----	----	-----	--	--



Communauté Commune Pévèle Carembault
85 Rue de Roubaix
59242 TEMPLEUVE EN PEVELE

Nos réf NAD/NAD
 ODC/CL/548-22

A l'attention de M. Gaëtan LECHANTOUX

Affaire suivie par **Mme DAVID**
 Tél **03.85.42.13.33**
 Mail odclignes@trapil.com

Champforgeuil, le 23 Septembre 2022

Objet : **OLÉODUCS DE DÉFENSE COMMUNE**
 Pipelines : **CAMBRAI - ANVERS**
 Canalisations : **Cambrai - Anvers**
 Urbanisme : Révision allégée du PLU
 Commune de : **COUTICHES**

C.C.P.C.
 Enregistrement N°
 27 SEP. 2022

Monsieur,

Pour traitement :
 Pour réponse :
 Pour Info :

La Communauté de Communes Pévèle Carembault a ouvert une enquête publique portant sur la révision allégée du PLU de COUTICHES.

L'examen du dossier transmis appelle de notre part les observations suivantes :

La commune de COUTICHES est traversée par le pipeline d'hydrocarbures haute pression **CAMBRAI - ANVERS** appartenant au réseau des Oléoducs de Défense Commune relevant de l'OTAN et opéré par ordre et pour le compte de l'Etat (Service National des Oléoducs Interalliés) par la société TRAPIL.

Le tracé de la canalisation est ainsi reporté sur les extraits de carte au 1/25000^{ème} joints.

1) Servitudes liées à la construction et l'exploitation des pipelines

D'une part, cette installation pétrolière est un ouvrage public réalisé dans le cadre de la loi n°49-1060 du 2 août 1949, modifiée par la loi n°51-712 du 7 juin 1951, et déclarés d'utilité publique par le décret du **24 mai 1956 modifié par les décrets des 29 décembre 1958, 02 août 1960, 09 mai 1961 et du 4 juillet 1964.**

La construction de l'oléoduc a nécessité la mise en place d'une servitude d'utilité publique I3 (anciennement I1 bis) de **12 mètres** axée sur la conduite définie par les articles L555-27 et R555-34 du code de l'environnement.

En outre, s'agissant d'un ouvrage déclaré d'utilité publique susceptible de recevoir à tout moment pour les besoins de son exploitation ou de sa protection des modifications ou extensions, il importe que le PLU soit complété à l'article concernant les occupations admises, et ce quelles que soient les zones traversées par les oléoducs intéressés, de la mention suivante :

- les installations nécessaires à l'exploitation et à la sécurité des oléoducs de défense commune.



2) Servitudes liées aux zones d'effets du pipeline

D'autre part, en application des dispositions de l'article R. 132-1 du code de l'urbanisme, le PLU doit tenir compte, dans les zones constructibles, **des risques technologiques afférents à ces infrastructures pétrolières.**

A cet effet, les zones d'effets des phénomènes dangereux retenus, issues de l'étude de dangers de notre réseau et établies conformément aux dispositions de l'**arrêté du 5 mars 2014 modifié définissant les modalités d'application du chapitre V du titre V du livre V du code de l'environnement et portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé, d'hydrocarbures et de produits chimiques**, ont été communiquées à l'administration. Cependant, nous vous communiquons les zones d'effets des phénomènes dangereux retenus, issues de l'étude de dangers 2020 de notre réseau, visées dans le tableau ci-après.

Zones d'effets	Phénomènes dangereux retenus	
	Brèche 12mm*	Brèche 70mm
Zone des effets irréversibles	20 m	190 m
Zone des premiers effets létaux	15 m	142 m
Zone des effets létaux significatifs	10 m	112 m

* Avec prise en compte de l'éloignement

L'arrêté de la préfecture du Nord en date du 30 janvier 2017, joint en annexe 2, institue les servitudes d'utilité I1 (anciennement SUP ou CANA TMD) relatives à la maîtrise de l'urbanisation sur la commune de **COUTICHES** dans les zones d'effets générées par ces phénomènes dangereux susceptibles de se produire.

En application de l'article R555-30-1 du code de l'environnement, dans ces zones, le maire informe le transporteur de toute demande de permis de construire, de certificat d'urbanisme opérationnel ou de permis d'aménager.

Le développement de l'urbanisation devra prendre en compte ces distances notamment pour les projets de construction **d'établissements recevant du public, d'installations nucléaires de base, d'immeubles de grande hauteur**, de lotissements, de zones artisanales ou industrielles...

3) Dispositions diverses

Par ailleurs, nous vous rappelons que les risques liés à l'exploitation du pipeline sont répertoriés dans un plan de secours appelé Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) déposé auprès des services administratifs et de secours du département.

La mise à jour du PSI est réalisée, conformément à la réglementation en vigueur pour les canalisations existantes intéressant la défense nationale.

Nous vous demandons également d'intégrer les dispositions réglementaires suivantes dans votre PLU : *En application des dispositions du chapitre IV du titre V du livre V du Code de l'Environnement (partie réglementaire) et depuis le 01 juillet 2012, pour tous les travaux situés dans une bande de 50 mètres de part et d'autre de la canalisation, la consultation du guichet unique à l'adresse internet suivante est obligatoire :*

<http://www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr>

La présente correspondance ainsi que les servitudes I1 et I3 sont à inclure dans les annexes du PLU conformément à l'article R. 151-51 du Code de l'Urbanisme.

A l'issue de l'approbation de votre PLU et de ses annexes, nous souhaitons être informés de sa publication prévue au premier alinéa de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le portail national de l'urbanisme prévu à l'article L. 133-1 .

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le chef du réseau
des Oléoducs de Défense Commune,
T. HERAUD
P/O P. TANGUY
Chef de la division HSE-Lignes

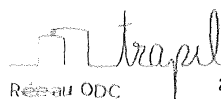


Pièces jointes :

- Servitude I1 : arrêté préfectoral du 30 janvier 2017
- Servitude I3 : fiche I3
- 1 extrait de carte

Copies :

Ministère de la Transition Energétique/SNOI
BPIA/Mission de Contrôle des Oléoducs relevant de la Défense Nationale (M. MIAN)
TRAPIL/DRPO/Paris
TRAPIL/ODC/Région Nord (Mme MARQUIS)



22 B route de Demigny - Champforgeuil - CS 30081 - 71103 CHALON SUR SAÔNE - T : +33 (0)3 85 42 13 00 - www.tropil.com
S.A. au capital de 13 240 800 € - R.C.S. Nanterre B 572 086 213 - FR 15 572 086 213 - APE 4950Z

**Oléoduc de l'ETAT exploité par TRAPIL
(Hydrocarbures liquides)
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE**

Servitude I 3

Commune de : ⇒ COUTICHES

Texte définissant les servitudes : ⇒ Pipeline de défense - articles L555-27 et R555-34 du code de l'environnement

Texte créant les servitudes de :

- ♦ Nom de l'ouvrage : ⇒ Oléoduc de Défense Commune (ODC)
- ♦ Tronçon de l'oléoduc : ⇒ CAMBRAI-ANVERS
- ♦ Décret du : ⇒ 24/05/1956 modifié par les décrets du 29/12/1958, 02/08/1960, 09/05/1961 & 04/07/1964

♦ Les servitudes ont été établies soit par conventions passées à l'amiable, soit par ordonnances d'imposition. Dans les deux cas, les actes correspondants ont fait l'objet d'une publication au bureau des hypothèques.

Consistance des servitudes :

1°/ Dans une bande de 5 mètres de largeur (zone forte de protection) où sont enfouies les canalisations, il est interdit :

- ♦ D'édifier une construction en dur même si ses fondations ont une profondeur inférieure à 0,60 mètre.
- ♦ D'effectuer des travaux de toute nature y compris les façons culturales à plus de 0,60 mètre.

2°/ L'exploitant de la canalisation a le droit, à l'intérieur d'une bande de terrain de 12 mètres de largeur garantie par la servitude de passage au profit de l'état

- ♦ D'accéder en tout temps, en particulier pour effectuer les travaux d'entretien et de réparation ;
- ♦ D'essarter tous arbres et arbustes ;
- ♦ De construire, en limite des parcelles cadastrales, des bornes ou balises indiquant l'emplacement de la conduite.

3°/ Les propriétaires ou leurs ayant droits sont tenus de :

- ♦ Ne procéder à aucune plantation d'arbres dans la bande de 12 mètres ;
- ♦ S'abstenir de tout acte de nature à nuire au bon fonctionnement, à l'entretien et à la conservation de l'ouvrage¹ ;
- ♦ Dénoncer, en cas de vente ou d'échange de parcelles en cause, la servitude dont elles sont grevées.

Service bénéficiaire des servitudes et gestionnaire de l'oléoduc à l'échelon central :

**SERVICE NATIONAL DES OLEODUCS INTERALLIES
Service du MTE-DGEC
Tour Séquoïa
92055 LA DEFENSE CEDEX**

Service exploitant à consulter pour l'accomplissement des formalités préalables à la réalisation des travaux exécutés à proximité du pipeline (Décret n° 2011-1241 du 05 octobre 2011 - Arrêté du 15 février 2012) ainsi que l'obtention de tous renseignements sur la conduite et notamment son emplacement :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA DIVISION DES OLEODUCS DE DEFENSE COMMUNE
22B Route de Demigny – Champforgeuil
CS 30081
71103 CHALON SUR SAONE CEDEX**

(1) Les abris de jardins, de chasse et de pêche, clôtures et murettes établis dans une bande de 5 mètres centrée sur la canalisation, empêchent la surveillance continue de celle-ci. En conséquence, leur établissement est soumis à accord préalable

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Des servitudes d'utilité publique sont instituées dans les zones d'effets générées par les phénomènes dangereux susceptibles de se produire sur les canalisations de transport exploitées par TRAPIL – ODC pour le compte du Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) conformément aux distances figurant dans les tableaux et reproduites sur les cartes annexées (1) au présent arrêté.

Seules les distances SUP1 sont reproduites dans les cartes annexées au présent arrêté.

Les restrictions supplémentaires fixées par l'article 3 pour les projets d'urbanisme dont l'emprise atteint les SUP 2 ou 3 sont mises en œuvre dans le cadre de l'instruction de l'analyse de compatibilité obligatoire pour tout projet dont l'emprise atteint la SUP 1.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux et la représentation cartographique correspondante des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Article 2 :

La liste des communes concernées par le présent arrêté figure en annexe 1.

Article 3 :

Conformément à l'article R. 555-30 b) du code de l'environnement, les servitudes sont les suivantes, en fonction des zones d'effets :

Servitude SUP1, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence majorant au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

La délivrance d'un permis de construire relatif à un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou à un immeuble de grande hauteur est subordonnée à la fourniture d'une analyse de compatibilité ayant reçu l'avis favorable du transporteur ou, en cas d'avis défavorable du transporteur, l'avis favorable du Préfet rendu au vu de l'expertise mentionnée au III de l'article R 555-31 du code de l'environnement.

L'analyse de compatibilité est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 modifié susvisé.

Servitude SUP2, correspondant à la zone d'effets létaux (PEL) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 300 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur à l'intérieur de cette zone est interdite.

Servitude SUP3, correspondant à la zone d'effets létaux significatifs (ELS) du phénomène dangereux de référence réduit au sens de l'article R.555-39 du code de l'environnement :

L'ouverture d'un établissement recevant du public susceptible de recevoir plus de 100 personnes ou d'un immeuble de grande hauteur à l'intérieur de cette zone est interdite.

Article 4 :

Conformément à l'article R. 555-46 du code de l'environnement, le maire informe le transporteur de tout permis de construire ou certificat d'urbanisme (d'information ou opérationnel) délivré dans l'une des zones définies à l'article 3.

Article 5 :

Les servitudes instituées par le présent arrêté sont annexées sans délai aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales des communes concernées conformément aux articles L.151-43, L.153-60, L.161-1 et L.163-10 du code de l'urbanisme.

Article 6 :

En application du R555-53 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs, sur le site internet de la Préfecture du Nord et adressé à chacun des maires concernés dont la liste est annexée au présent arrêté.

Article 7 :

Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 8 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Nord, les maires des communes concernées, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée, ainsi qu'au Directeur du SNOL.

Fait à LILLE, le 30 JAN 2017
Michel LALANDE

(1) Les cartes des servitudes d'utilité publique annexées au présent arrêté peuvent être consultées dans les services de la Préfecture du Nord et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Hauts-de-France ainsi que dans les mairies des communes concernées.

Annexe 1: Liste des communes impactées

Abancourt	Annexe2
Aix	Annexe3
Anhiers	Annexe4
Armbouts-Cappel	Annexe5
Aubenchoul-au-Bac	Annexe6
Aubers	Annexe7
Aubigny-au-Bac	Annexe8
Avelin	Annexe9
Awolngt	Annexe10
Beaucamps-Ligny	Annexe11
Beuvry-la-Forêt	Annexe12
Blissezele	Annexe13
Blécourt	Annexe14
Borre	Annexe15
Bouvignies	Annexe16
Bugnicourt	Annexe17
Cagnoncles	Annexe18
Cambrai	Annexe19
Cantaing-sur-Escaut	Annexe20
Cassel	Annexe21
Cauroir	Annexe22
Coulches	Annexe23
Crochte	Annexe24
Dachy	Annexe25
Douai	Annexe26
Emmerin	Annexe27
Erchin	Annexe28
Esquelbecq	Annexe29
Estalres	Annexe30
Faumont	Annexe31
Flesquères	Annexe32
Flinas-lez-Raches	Annexe33
Fontaine-Notre-Dame	Annexe34
Fournes-en-Weppes	Annexe35
Fressain	Annexe36
Fressles	Annexe37
Fromelles	Annexe38
Gonnelleu	Annexe39
La Gorgue	Annexe40
Gouzeaucourt	Annexe41
Grande-Synthe	Annexe42
Hallennes-lez-Haubourdin	Annexe43
Hardifort	Annexe44
Haspres	Annexe45
Haubourdin	Annexe46
Hazebrouck	Annexe47
Hondeghem	Annexe48
Iwuy	Annexe49
Lallaing	Annexe50
Landas	Annexe51
Ledringhem	Annexe52
Lewarde	Annexe53
Loffre	Annexe54
Loos	Annexe55

Le Maisnil
Marchiennes
Marcoing
Masnières
Masny
Mérignies
Merville
Mons-en-Pévèle
Montigny-en-Ostrevent
Mouchin
Naves
Neuf-Borquin
Niergnies
Nomain
Orchies
Oudezeele
Pradelles
Râches
Rallencourt-Sainte-Orle
Raimbeaucourt
Ribécourt-la-Tour
Rieux-en-Cambrésis
Rumilly-en-Cambrésis
Sally-lez-Cambrai
Sainte-Marie-Cappel
Saint-Sylvestre-Cappel
Sancourt
Santes
Saulzoir
Sin-le-Noble
Socx
Spycker
Steen
Strazeele
Templemars
Terdeghem
Verchalin-Maugré
Vieux-Borquin
Villers-au-Tortre
Villers-en-Cauchies
Villers-Guislain
Villers-Plouich
Wattignies
Wormhout

Annexe56
Annexe57
Annexe58
Annexe59
Annexe60
Annexe61
Annexe62
Annexe63
Annexe64
Annexe65
Annexe66
Annexe67
Annexe68
Annexe69
Annexe70
Annexe71
Annexe72
Annexe73
Annexe74
Annexe75
Annexe76
Annexe77
Annexe78
Annexe79
Annexe80
Annexe81
Annexe82
Annexe83
Annexe84
Annexe85
Annexe86
Annexe87
Annexe88
Annexe89
Annexe90
Annexe91
Annexe92
Annexe93
Annexe94
Annexe95
Annexe96
Annexe97
Annexe98
Annexe99

VU POUR ETRE ANNEXE à mon acte

en date du 30 JAN 2017



Annexe 23 : Caractérisation des canalisations de transport d'hydrocarbures exploitées par le Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI) et des largeurs des bandes de servitudes d'utilité publique sur la commune de Coutiches

Nom de la commune	Code Insee	Nom du Transporteur	Adresse du Transporteur
Coutiches	59158	Service National des Oléoducs Interalliés (SNOI)	SNOI - DGEC Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - Tour Pascal B - 92055 La Défense Cedex

Tableaux des caractéristiques :

Dans les tableaux ci-dessous :

- PMS : Pression Maximale de Service de la canalisation
- DN : Diamètre Nominal de la canalisation.
- Distances S.U.P (SUP1, SUP2, SUP3) : Distances en mètres de part et d'autre de la canalisation définissant les limites des zones concernées par les servitudes d'utilité publique.

En cas d'écart entre les valeurs des distances SUP figurant dans les tableaux ci-dessous et la représentation cartographique des SUP telle qu'annexée au présent arrêté, les valeurs des tableaux font foi, appliquées au tracé réel des canalisations concernées.

Ouvrages traversant la commune :

Nom de la Canalisation	PMS	DN	Longueur (m)	Implantation	SUP1	SUP2	SUP3
Cambrai3 - Anvers (frontière)	73,5	258	1262,8	enterrée	145	15	10

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée. Elle est arrondie au décimètre.

Ouvrages ne traversant pas la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

NOTA 1 : Si la SUP1 du tracé adjacent enterré est plus large que celle d'un tronçon aérien, c'est elle qui doit être prise en compte au droit du tronçon aérien.

NOTA 2 : La longueur mentionnée correspond à la longueur de la canalisation traversant la commune impactée.

Installations annexes situées sur la commune :

Néant

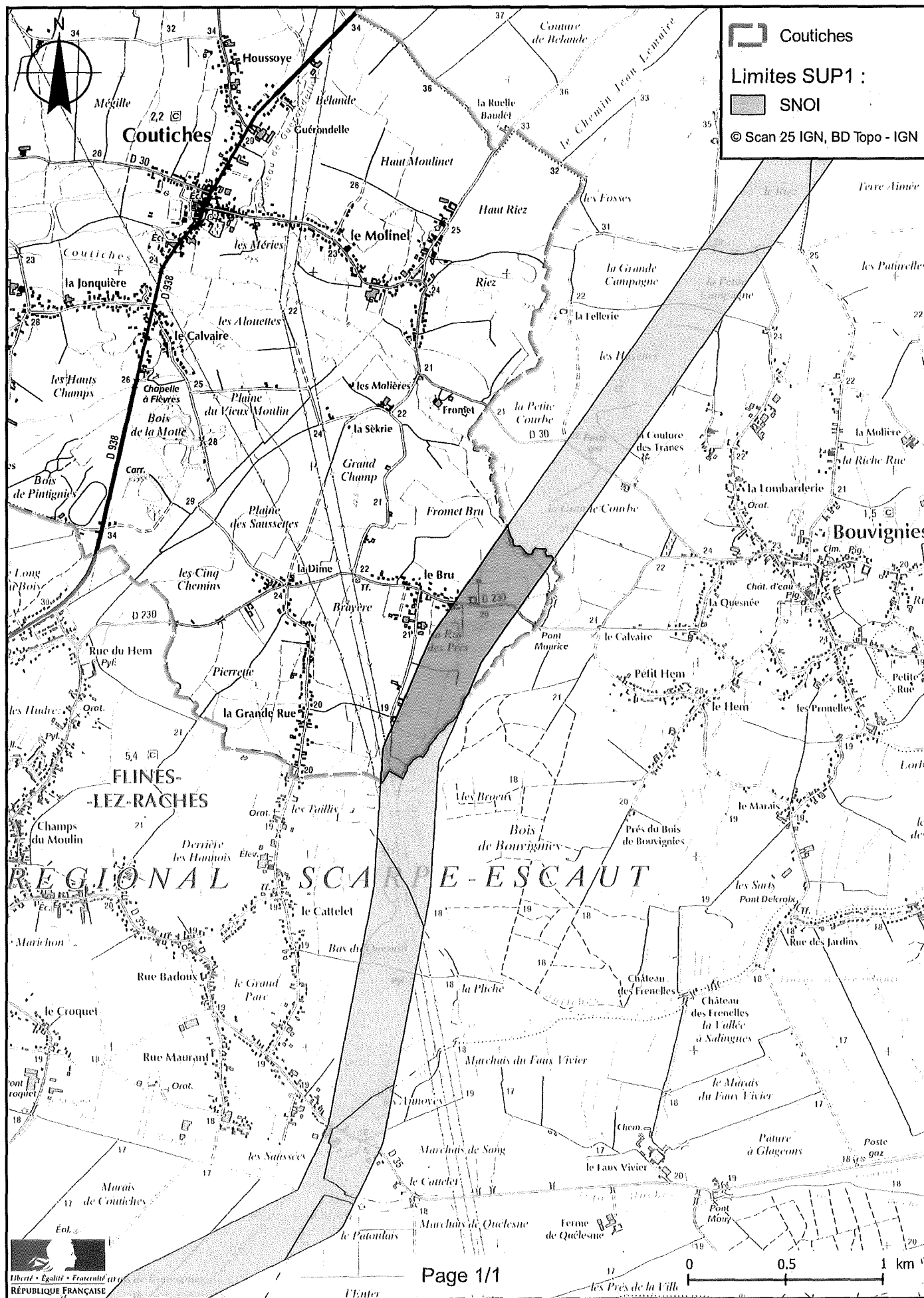
NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

Installations annexes non situées sur la commune, mais dont les zones d'effets atteignent cette dernière :

Néant

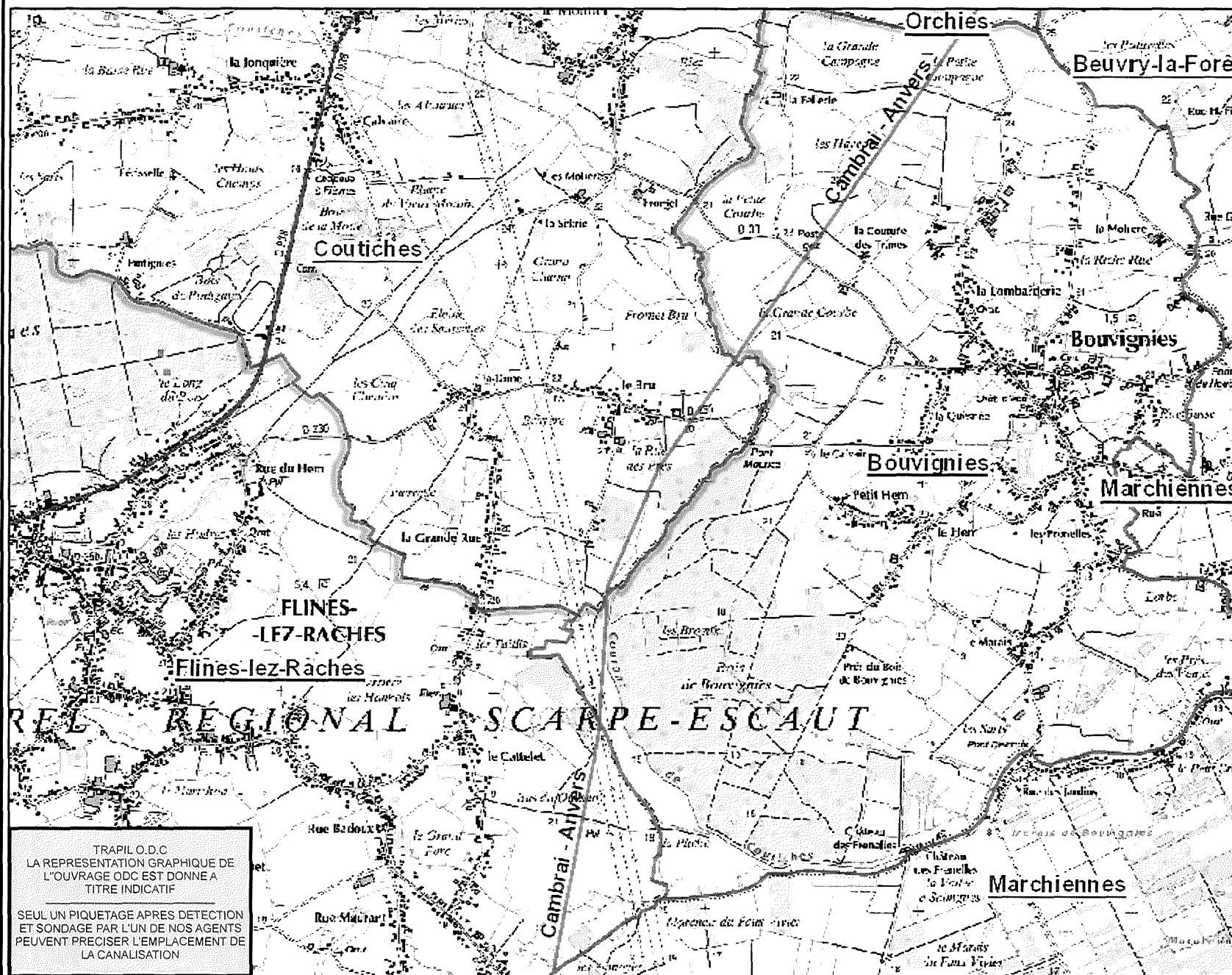
NOTA : Si la SUP1 du tracé adjacent est plus large que celle de l'installation annexe, c'est elle qui doit être prise en compte au droit de l'installation annexe.

Servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de matières dangereuses





Réseau ODC



Légende

Réseau ODC

Tracé oléoduc pour imprimer

— ODC; SEA

— ODC; SEA

— TRAPIL

— TRAPIL

■ Wagram

Communes concernées

□ communes concernées

PIPELINE À HYDROCARBURES LIQUIDES

Code de l'environnement (décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 modifié). Il est fait une obligation d'adresser une déclaration de projet de travaux (DT) et une déclaration d'intention de travaux (DICT) à l'exploitant de l'ouvrage pour tous travaux effectués à moins de 50 mètres du pipeline.

TRAPIL ODC

C.S. 30081

71103 CHALON-SUR-SAONE CEDEX

Té: 03.85.42.13.00

0 300 600
m



Extrait ©IGN SCAN 25 & BD TOPO & BD ORTHO & BD PARCELLAIRE.
Aucune reproduction ni communication ne peut être effectuée à des tiers sans autorisation écrite de la société TRAPIL.

TRAPIL O.D.C.
LA REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE
L'OUVRAGE ODC EST DONNÉE A
TITRE INDICATIF

SEUL UN PIQUETAGE APRÈS DÉTECTION
ET SONDAGE PAR L'UN DE NOS AGENTS
PEUT PRÉCISER L'EMPLACEMENT DE
LA CANALISATION